



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET Convention pour
l'organisation de 2 conférences-
débat par l'Ecole des Parents
et des Educateurs d'Ile-de-
France durant le second
semestre 2024

DÉCISION N° DM-24-162
EN DATE DU 23 MAI 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association, *École des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France*, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, sise 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le second semestre 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association *École des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France*, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, une convention pour l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le second semestre 2024, le jeudi 07 novembre 2024 et le jeudi 05 décembre 2024, pour un montant de 1200 € TTC (mille deux cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240523-lmc1H11930H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2024
Date de Publication : 23/05/2024